



Avis public

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 508-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 77-2004 CONCERNANT LA CRÉATION DES ZONES H01-184 ET H01-185 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE H01-174 ET LA MODIFICATION DE LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DE LA ZONE H01-174 DE LA VILLE DE NICOLET

AUX CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE NICOLET, AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE DE CE QUI SUIT :

Lors de la séance ordinaire du 10 mars 2025, le conseil municipal de la Ville de Nicolet a adopté, par le biais de la résolution numéro 87-03-2025, le *Règlement numéro 508-2025 modifiant le Règlement de zonage numéro 77-2004 concernant la création des zones H01-184 et H01-185 à même une partie de la zone H01-174 et la modification de la grille des spécifications de la zone H01-174 de la Ville de Nicolet.*

Toute personne intéressée au règlement peut le consulter au bureau de la municipalité sis au 180, rue de Monseigneur-Panet, du lundi au jeudi de 9 h à 16 h 30 et le vendredi de 9 h à midi.

DONNÉ À NICOLET, ce 31 mars 2025

M^e Magali Loisel
Greffière

<u>Adoption :</u>	10 mars 2025
<u>Entrée en vigueur :</u>	26 mars 2025
<u>Prise d'effet :</u>	31 mars 2025